

La politique de la Région Midi-Pyrénées en matière de Handicap

13 décembre 2012

**Conseil Consultatif Midi-Pyrénées
des Personnes en Situation de Handicap**

ORDRE DU JOUR

- 1 - L'HISTORIQUE ET L'ESPRIT DE LA POLITIQUE RÉGIONALE HANDICAP
- 2 - LE CONSEIL CONSULTATIF
- 3 - LES OBJECTIFS DU CONSEIL CONSULTATIF
- 4 - L'AGENDA 22
- 5 - FOCUS SUR L'ETUDE ORSMIP : LES PERSONNES EN SITUATIONS DE HANDICAP EN MIDI-PYRENEES REPERES ET INDICATEURS
- 6 - FOCUS SUR LE PARTENARIAT REGION/AGEFIPH
- 7 - FOCUS SUR LE PARTENARIAT REGION/FIPHFP
- 8 - FOCUS SUR L'ACTION 1^{ER} DEPART EN VACANCES
- 9 - FOCUS SUR LE SALON DE LA QUALITÉ ALIMENTAIRE
- 10 - APPEL A PROJETS MIDI-PYRENEES POUR TOUS
- 11 - CALENDRIER 2013 / PERSPECTIVE 2013-2014

1 - L'HISTORIQUE ET L'ESPRIT DE LA POLITIQUE RÉGIONALE HANDICAP

Depuis 2002, la Région mène des actions en faveur des personnes en situation de handicap sur ses champs de compétences (ex. formation professionnelle, transports, ...).

En 2008, la Région crée le Conseil Consultatif Midi-Pyrénées des personnes en situation de handicap, une instance de concertation régionale.

Fin 2009, l'Assemblée Plénière du Conseil Régional adopte le principe de mettre en place un Agenda 22 (plan d'actions en faveur des personnes en situation de handicap).

2 - LE CONSEIL CONSULTATIF

Le **Président de la Région Midi-Pyrénées** a installé ce **Conseil** comme « *outil de participation citoyenne, lieu d'expression, au niveau régional, pour les personnes en situation de handicap qui permettra d'identifier l'ensemble des freins à lever et d'améliorer la prise en compte de ces personnes sur le territoire régional* ».

Dans les services, la **Mission des Solidarités, en charge du handicap** s'appuie sur des **référents handicap** désignés dans chaque direction.

2 - LE CONSEIL CONSULTATIF

Ce Conseil Consultatif Midi Pyrénées des personnes en situation de handicap est composé des associations régionales représentatives et locales, des collectivités, de l'État, des acteurs socio-économiques et de personnalités qualifiées.

Ses travaux sont organisés autour de plusieurs thématiques pilotées par des élus référents :

- **Transports** : Charles MARZIANI
- **Formation professionnelle** : Janine LOIDI et Martine GILMER
- **Économie** : Catherine JEANDEL
- **Sports et citoyenneté** : Jean-Claude TRAVAL
- **Culture** : Dominique SALOMON et Fatma ADDA
- **Tourisme** : Jean-Louis GUILHAUMON

3 - LES OBJECTIFS DU CONSEIL CONSULTATIF

- Il **informe** les **associations** et les **personnes** en situation de handicap des actions de la Région et de celles des autres acteurs.
- Il fait des **propositions d'évolution** concernant des actions régionales en faveur des personnes en situation de handicap.
- Il **réunit et diffuse des analyses**, études sur la situation des personnes en situation de handicap au niveau régional.
- Il contribue, à travers ses **groupes de travail**, au contenu des actions mises en œuvre dans le cadre de **l'Agenda 22**.

4 - L'AGENDA 22

L'Agenda 22, défini par l'Assemblée Générale des Nations Unies en 1993, pose :

- **les règles 1 à 4 : les conditions préalables** (sensibilisation, soins, réadaptation, services d'appui)
- **les règles 5 à 12 : l'accès à tout pour tous** (accessibilité, éducation, sport, loisirs, culture, emploi)
- **les règles 13 à 22 : les mesures d'application** (coordination des travaux, prise de décision et planification, formation du personnel, organisation de personnes handicapées, information et recherche)

4 - L'AGENDA 22

La Région a comme feuille de route **L'Agenda 22 adopté à l'unanimité par l'Assemblée Plénière de novembre 2011** .

45 fiches actions sont aujourd'hui constitutives de cet agenda 22 de la Région, autour de 11 thématiques : les grandes manifestations, la citoyenneté internationale, la citoyenneté internationale, les loisirs, le tourisme, les sports, l'emploi, l'éducation, la formation professionnelle, l'accessibilité aux transports, l'accessibilité des bâtiments et des espaces publics.

FOCUS SUR DES ACTIONS DE L'AGENDA 22

5 - FOCUS SUR L'ETUDE ORSMIP : LES PERSONNES EN SITUATIONS DE HANDICAP EN MIDI-PYRENEES REPERES ET INDICATEURS

Objectif :

Contribuer à une meilleure connaissance des personnes en situation de handicap en Midi-Pyrénées.

Démarche :

Partager l'ensemble des informations immédiatement accessibles concernant les personnes en situation de handicap dans tous les domaines de la vie : éducation, emploi, formation, loisirs, accompagnement médico-social.

6 - FOCUS SUR LE PARTENARIAT REGION/AGEFIPH

Les personnes en situation de handicap entrées en formation :

- 147 organismes de formation ont adhéré à la Charte en 2011
- Le taux d'accès des TH sur le PRFP (Programme Régional de Formation Professionnelle) est en progression continue :
 - 7,2% en 2010
 - 8,9% en 2011
- La progression du nombre d'entrées des thématiques globales : + **23,4%** sur le PRFP alors que le nombre d'entrées tout public diminue de - **0,5%**

7 - FOCUS SUR LE PARTENARIAT REGION/FIPHFP

Le conventionnement FIPHFP

- **1 219 000** euros sont budgétisés dans le cadre de cette convention.
- **90%** des agents de la Région disposent de formations de sensibilisation au handicap.
- **180 agents** (sur 209 agents) ont été enregistrés en 2011 comme travailleur en situation de handicap contre 136 agents au 1er janvier 2010.

8 - FOCUS SUR L'ACTION « 1^{ER} DEPART EN VACANCES »

Focus : L'opération 1^{er} départ en vacances

Menée par la Région en partenariat avec les CAF, l'UNAT (Union Nationale des associations du tourisme et du plein air) Midi-Pyrénées, et la SNCF permet à des enfants de 6 à 14 ans qui ne sont jamais partis en vacances, de profiter de séjours d'une ou 2 semaines dans un centre de vacances de la région.

En 2012 : 24 enfants en situation de handicap dont un lourdement handicapé, depuis 1996, ce sont plus de 28 000 enfants qui ont pu bénéficier de cette opération.

9 - FOCUS SUR LE SALON DE LA QUALITÉ ALIMENTAIRE

SISQA : Salon de France accessible aux publics en situation de handicap du 13 au 16 décembre 2012

La SISQA illustre la volonté de la Région à prendre en compte les situations de handicap dans la mise en place de ses politiques. L'accueil, l'aménagement et les animations ont été adaptés pour accueillir des personnes en situation de handicap.

- Environ 150 personnes du salon sensibilisées au handicap**
- Création d'une signalétique**
- Plan général du salon grand format**
- Implantation de balises sonores**
- Interprète en LSF**

10 - APPEL A PROJETS MIDI-PYRENEES POUR TOUS

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS LOI 1901 :

Appel À Projets "Midi-Pyrénées Pour Tous"

Un appel à projets annuel « Midi-Pyrénées pour tous » afin de favoriser et d'accompagner des initiatives exemplaires visant une meilleure inclusion des publics en situation de handicap sur le territoire régional.

Les objectifs de cet appel à projets « Midi-Pyrénées pour tous », sous le thème de l'accessibilité des personnes en situation de handicap, pour sa 1^{er} édition, sont :

- de soutenir des projets innovants
- de participer à la mobilité
- de favoriser l'accueil et l'accompagnement
- de promouvoir les actions innovantes afin de favoriser leur transfert et leur généralisation

11 - CALENDRIER 2013 / PERSPECTIVES 2013-2014

Appel à contributions des partenaires de la Région pour aboutir à un agenda 22 du territoire régional

Le calendrier prévisionnel :

1. **Janvier à juin 2013** : retour des contributions par les partenaires pour l'Agenda 22 régional
2. **Automne 2013** : Assemblée Plénière du Conseil Consultatif pour présentation des contributions retenues dans l'Agenda 22 régional
3. **2013** : Deuxième Prix Handi-Entreprise
4. **2014** : vote de l'Agenda 22 régional par l'Assemblée Plénière de la Région

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION ET DE VOTRE
PARTICIPATION !**